


CBC  Radio-Canada

Bureau de l'ombudsman des services français

Montréal, le 17 mai 2005

Monsieur Jean-Guy Labrosse
7505, ave. Curé Paré, app. 12
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

Objet : Votre lettre du 13 mai 2005

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre dans laquelle vous affirmez détenir «des éléments de preuve et des écrits... et des témoins concernant le président Bruno Roy du comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis.»

Le mandat de l'ombudsman consiste à traiter les plaintes relatives à l'information qui est diffusée dans le cadre des émissions radio, télévision ou sur le site Internet de Radio-Canada. Vous ne portez pas plainte à propos d'une émission en particulier, ou d'un reportage ou d'une information qui ne respecterait pas les *Normes et pratiques journalistiques* en vigueur à Radio-Canada. Vous dénoncez certains faits à propos du dossier des «orphelins et orphelines...de Duplessis». Dans ce cas, nous avons transmis votre lettre aux responsables de l'information – radio et télévision – afin qu'on puisse en prendre connaissance et y apporter le suivi approprié s'il y a lieu.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Micheline Ménard, adjointe
pour Renaud Gilbert,
Ombudsman des Services français de Radio-Canada

c.c. : Directions de l'information – Radio et Télévision

Chertsey, le 13 mai 2005

Monsieur Renaud Gilbert
1400, boul. René Lévesque Est
Montréal (Québec)
H2L 2M2

R	Registered Domestic	Recommandé Régime intérieur	CANADA POSTES POST CANADA
To	Destinataire	FOR DELIVERY CONFIRMATION	POUR CONFIRMER LA LIVRAISON
Name <i>Renaud Gilbert</i>	Nom <i>Gilbert</i>	1 888 550-6333	www.canadapost.ca
Address <i>1400 Bl. René Lévesque Est</i>	Adresse <i>Est</i>	www.postescanada.ca	
City <i>MTL</i>	Ville <i>MTL</i>	Province <i>MTL</i>	Postal Code <i>H2L 2M2</i>
		Declared Value Value déclarée	\$
		Item No. N° de l'article	78 892 886 020
CUSTOMER RECEIPT		REÇU DU CLIENT	

33-086-554 (08-10)

Monsieur,

J'ai demandé au journaliste Pierre Duchêsne des nouvelles de la télévision de Radio Canada son aide concernant des éléments de preuve et des écrits que je détiens et des témoins concernant le président Bruno Roy du comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis. Je peux prouver que Bruno Roy avec la complicité de certains politiciens a vendu l'âme de ses semblables au parti Québécois et des libéraux du Québec et les blocquistes. J'ai averti le premier ministre Jean Charest et Michelle Courchesne d'arrêter de financer cet organisme car je peux prouver que ce même comité bafoue la charte des droits et libertés tout en protégeant ses complices politiciens car les orphelins contestataires qui veulent faire reconnaître leurs droits par écrit ou par grief sont ignorés.

Je vais vous citer une preuve. Deux orphelins en détresse ont demandé l'aide du comité des orphelins. Le responsable qui représentait les orphelins du comité à Québec, était Jean Hamelin. On a ignoré ces deux orphelins en détresse. Le premier a été retrouvé mort d'une surdose de médication et a été dans un état comateux et a trouvé la mort à l'arrière d'une pharmacie Jean Coutu à Gifort. Le deuxième orphelin Hubert Williamsun, quand il s'est rendu compte qu'il ne pouvait avoir d'aide du comité à Québec, est monté à Montréal un vendredi pour demander l'aide au comité d'orphelins qui se trouvait au 1231, rue Panet à Montréal. Ce monsieur Williamsun a constaté que la porte du local était close et personne n'y était. Il ne savait donc plus ou s'adresser. Il est reparti chez lui, à Gifort, et s'est pendu dans son appartement. J'ai eu un terrible choc lorsque j'ai appris cette nouvelle par Marc Himonti au téléphone et que ce dernier faisait partie du comité des orphelins.

C'est lui-même qui m'a confirmé cette triste nouvelle par téléphone. Le troisième orphelin, qui aurait pu rester en vie, Fernand Devault, a eu le mandat de l'assemblée générale y compris du comité des orphelins, de tout

...2

enregistrer les assemblées générales sur vidéo et audio. Moi-même, lorsque le mandat a été donné, je faisais partie du comité en avril 1992. Et quelques mois après, j'ai démissionné le 7 décembre 1992, pour violation des droits des orphelins contestataires qui soumettaient aussi des griefs par écrit et en étaient ignorés par le président qui était Hervey Bertrand. Pour lui, rien n'était pris en considération. Ce même comité violait la charte des droits et libertés du Québec.

Revenons à Fernand Devault. On a tout fait pour lui soutirer les documents y compris les enregistrements vidéo et audio que lui-même refusait de vendre à l'organisme. Après son refus, les menaces ont commencées, on le harcelait par téléphone et visites en personnes, et ce dernier a finalement décidé de se plier à la volonté du comité des orphelins. Fernand Devault voulait vendre tous les documents, les éléments de preuve, pour un total de \$3000. Le comité a refusé et lui a offert \$1900 seulement. Personne ne peut savoir si cet argent a été pris de l'argent de l'organisme ou l'argent personnelle de Bruno Roy.

Quelques semaine avant sa mort, Fernand Devault a accepté de témoigner par enregistrement que Jean-Noel Mathieu l'avait interrogé et a avoué sur ce dernier qu'il avait été menacé à plusieurs reprises et avait peur de Bruno Roy et de ceux qui étaient avec lui. Voilà le cas de ces trois orphelins que je vous ai détaillé. Concernant le comité de la réconciliation qui était Francine Fournier, présidente du comité de réconciliation avait le mandat d'ignorer les griefs de tous les orphelins qui voulaient contester leurs droits par écrit ou sur parole, ne pouvaient pas être dédommagés concernant leur détention s'ils refusaient de signer la quittance. La plupart de ces orphelins, quand il y avait des assemblées générales, étaient forcés de signer cette quittance, car on leur faisait savoir que s'ils refusaient de signer cette quittance, ils risquaient de tout perdre. Mais ces mêmes orphelins qui ont signé cette quittance, ne pouvaient plus poursuivre le gouvernement, les pédophiles, et pour terminer, les communautés impliquées, qu'on appelle les ancienne Sœurs de la providence étaient impliquées dans ce fameux décret qui a été signé par Maurice Duplessis, Louis St-Laurent et le Cardinal Paul-Émile Léger, qui était l'arbitre pour représenter les sœurs de la providence.

Revenons à moi, j'ai dit à Francine Fournier, présidente de la conciliation que jamais je ne signerai une entente de \$21 750 avec le couteau à la gorge, et je vous ai demandé à plusieurs reprises pourquoi vous avez mis la charte des droits et libertés de côté, et selon mes droits légitimes, votre responsabilité est de contester certains éléments du mandat qui vous a été confié par le gouvernement du Québec que tout individu a droit de se défendre légalement pourvu qu'il se conforme à la charte des droits et libertés.

Les trois personnes qui se trouvaient présents, à coup de \$5000 par semaine, pour représenter le gouvernement du Québec, dont Francine Fournier, Jean Gaudreau, Me Jean Lemoine. Je leur ai dit qu'à coup de \$5000 par semaine chacun, vous seriez prêts à bafouer leurs droits pour une question d'argent. Ou est votre conscience?? Pourtant, vous étiez au courant, ce sont des enfants innocents qui ont été condamnés à cause du déficit que les sœurs de la providence qui devait au gouvernement.

Monsieur Bruno Roy m'a toujours dit qui avait respecté la charte des droits et libertés. Moi je lui ai dit « Tu as menti, pour toi, il existait deux formes de chartes des droits et libertés. Celle de la droite et celle de la gauche. Le seul intérêt que tu avais, pour ces innocents, est de te servir de leur ignorance et t'enrichir en les manipulant comme tu as toujours fait. Et le même Bruno Roy savait consciemment que la plupart étaient des illettrés ou des déficients mentaux. On faisait voter des règlements par ces illettrés et déficients, qui étaient sélectionnés, sans leur faire connaître la définition de ces règlements.

Ce qui vous lirez dans cette lettre, c'est le début des éléments de preuve, si ce n'est pas un abus de pouvoir que Bruno Roy s'est servi avec la complicité de certains politiciens, moi je ne demande pas mieux que la vérité que j'ai toujours exigé en me battant légalement, j'ai demandé au gouvernement à plusieurs reprises, qu'il soit péquiste ou libéral, c'est de mettre un comité sur pied et que moi et d'autres personnes qui détiennent des éléments de preuve soit par écrit ou autre, soient cités devant ce comité et ce n'est pas au gouvernement du Québec de décider le sort des orphelins qui détiennent des éléments de preuve et que la plupart des politiciens ce sont permis de violer leur propre serment de député en décontournant les lois.

Pourtant, ces mêmes députés ont été assermentés pour défendre les intérêts des citoyens.

Je veux avoir une réponse par écrit conformément à mes droits.

Bien à vous, *Jean Guy Labrosse*

Jean-Guy Labrosse
7505, ave Curé Paré app. 12
Chertsey (Québec)
J0K 3K0